

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 10/04/2019 PV N° 025

Etaient Presents MM :

MESSAOUDI Med – HALIMI Ahmed

ORDRE DU JOUR :

- Etude du Courrier.
- Traitement / Affaires

TRAITEMENT AFFAIRES DIVISION HONNEUR SENIORS

AFFAIRE N° 191 / Match : CSBT TEMACINE / NRMK EL KSOUR (SEN) DU 06/04/2019.

Joueurs Avertis :

-TATI Yagoub	Lic n°1810662	CSBT	Jeu Dangereux
-OTHMANI Fethi	Lic n°1810234	NRMK	01 Match Ferme pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
-BENSADI Abderahim	Lic n°1810237	NRMK	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus :

-KHALI Aymen	Lic n°1810342	CSBT	02 Matches Fermes pour Comportement Anti sportif Envers Adversaire + 1.500 DA d'Amende
-HABBAZ Okba	Lic n°1810247	NRMK	02 Matches Fermes pour Comportement Anti sportif Envers Adversaire + 1.500 DA d'Amende

AFFAIRE N° 192 / Match : CRBS BENI SOUED / PHMD HASSI MESSAOUD (SEN) DU 06/04/2019.

Joueurs Avertis :

-LAHRECHE Ameer	Lic n°1810351	CRBS	Anti Jeu
-ZOUBIR Omar	Lic n°1810375	PHMD	Anti Jeu

Joueurs Exclus :

-GHOUBINI Amar	Lic n°1810828	CRBS	03 Matches Fermes pour Bagarre + 5.000 DA d'Amende (Art 119)
TAMA Yacine	Lic n°1810356	CRBS	03 Matches Fermes pour Bagarre + 5.000 DA d'Amende (Art 119)
-ZOUBIR Omar	Lic n°1810375	PHMD	03 Matches Fermes pour Bagarre + 5.000 DA d'Amende (Art 119)

AFFAIRE N° 193 / Match : CMC CHOTT / JSKT TEMACINE (SEN) DU 06/04/2019.

Joueurs Avertis :

-HELLALI Fateh	Lic n°1810036	CMC	Anti Jeu
-HELLALI Aissa	Lic n°1840108	CMC	Jeu Dangereux

Note Aux Associations

Rappel de l'Article 133 : Amendes

- Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.
- Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.
- Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire de la Commission

A-HALIMI

Le Président de la Commission

M.MESSAOUDI